



**Séance du 29 septembre 2014**

Nombres de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger GARNIER, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 septembre 2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 22 septembre 2014.

Présents : MM GARNIER Roger, CHEVRIER Eric, GOUGEON Léandre, LEBLANC Stéphanie, GUÉDÉ Philippe, MOTTIN Emmanuelle, BABIN Laurent, MILLE Julie, SONNET Anne formant la majorité des membres en exercice

A été nommée secrétaire : Emmanuelle MOTTIN

Absents excusés : MORIN Alain, MAINGARD Dominique.

Adoption du PV de la séance du 19 août 2014 : Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 août 2014 est adopté en l'état à l'unanimité des membres présents.

**D2014-09-01**

**AMÉNAGEMENT DU BOURG DE MONTREUIL**

Monsieur le maire informe avoir rencontré M. HASLÉ du Conseil Général afin de relancer le dossier d'aménagement du bourg de Montreuil mettant en avant la sécurité aux abords de l'école Lucie Aubrac.

Il indique que pour les services du Conseil Général il est nécessaire de mener, dans un premier temps, une réflexion globale sur l'ensemble des travaux à réaliser visant à faire ralentir les automobilistes dans l'agglomération. Les travaux suivants devront être intégrés à l'opération :

- Sécurisation des abords de l'école Lucie Aubrac
- Couche de roulement de la route qui pourra être prise en charge par les services du conseil général
- Trottoirs
- Enfouissement des réseaux (téléphone, électricité)
- Réseau eau potable
- Réseaux eaux pluviales

Les réseaux assainissement eaux usées ne sont à priori pas concernés par ces travaux.

Les travaux pourront ensuite être réalisés par tranche en commençant par le point le plus sensible, les abords de l'école.

Le conseil municipal après délibération,

AUTORISE le lancement de la consultation auprès de bureaux d'étude compétents pour l'aménagement de la totalité du bourg.

PROPOSE que soit installé sur le parking de l'école un panneau interdisant le stationnement des camions.

CHARGE monsieur le maire des démarches afférentes et l'autorise à signer les documents afférents

Monsieur Chevrier, 1<sup>er</sup> adjoint présente le rapport d'expertise réalisé le 12 septembre dernier, par la société Elex missionnée par la compagnie d'assurance GROUPAMA suite au sinistre du plafond de la salle des fêtes.

Le montant des réparations est estimé à 8 223.50 € TTC comprenant :

- plafond suspendu - isolation
- travaux de charpente – démolition, déblais, pose de poutre et faux solivage
- électricité – luminaires

Il informe qu'un premier remboursement d'un montant de 4 241.80 € va être effectué par l'assureur et que le solde d'un montant de 3 329.42 € sera réglé lorsque les travaux seront terminés.

Monsieur le maire précise que les travaux de remise en état sont en cours. Il a été décidé avec les adjoints, afin de ne pas perdre de temps, de lancer la remise en état permettant ainsi aux utilisateurs de la salle des fêtes de pouvoir y retourner le plus rapidement possible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

AVALISE les travaux de réparation du plafond de la salle des fêtes suite au sinistre

ACCEPTTE le remboursement d'un montant de 7 571.22 € par la compagnie d'assurance GROUPAMA.

Lors de chaque renouvellement du conseil municipal et conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983 et plus particulièrement l'article 3 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveur des communes, il est demandé aux conseillers de se prononcer quant à l'octroi de cette indemnité au Comptable assignataire de la Trésorerie de Lassay-les-Châteaux pour la durée du mandat. Le montant de l'indemnité s'élève pour 2014 à la somme de 311.55 € net.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer une indemnité de conseil à monsieur Denis JUDON comptable de la trésorerie de Lassay-les-Châteaux pour la durée du mandat du conseil municipal.

CHARGE monsieur le maire de mandater annuellement l'indemnité ci-dessus allouée.

Monsieur le maire présente, à la demande de monsieur le receveur municipal et conformément à l'article R.1617-24 du C.G.C.T, une liste des créances à admettre en non-valeur. Il informe que ce dernier a mis en œuvre les poursuites possibles permettant de recouvrer ces créances mais en vain.

Il précise que dans le cas où le créancier redeviendrait solvable, la poursuite sera à nouveau engagée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- budget service eau : 196.86 €
- budget commune : 13 €

CHARGE monsieur le maire des écritures budgétaires correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier les tarifs de la location de la Salle Communale de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

TYPE DE LOCATION	TARIF POUR HABITANTS DE MONTREUIL-POULAY	TARIF POUR HABITANTS HORS COMMUNE
VIN D'HONNEUR	51€	77€
LOCATION GRANDE SALLE	108€	155€
LOCATION PETITE SALLE	40€	45€
LOCATION GRANDE SALLE + PETITE SALLE	135€	200€
CUISINE	68€	75€
VAISSELLE	0.48€	0.48€
ELECTRICITÉ	0.27€KW consommé	0.27€KW consommé
LOCATION GRANDE SALLE + PETITE SALLE	135€	200€
ASSOCIATIONS	60€  Il sera accordé 1 gratuité par an et par association pour la location de la salle sans la cuisine.	

**Electricité** : facturée 0.27euro par KW consommé

**Vaisselle cassée ou manquante** : sera facturée suivant le tarif figurant dans le contrat de location

**Ménage** : A la charge de l'utilisateur. Si celui-ci n'est pas correct, il sera facturé 10€ par heure de ménage effectuée par l'agent d'entretien.

**Dégradations** : Facturée aux organisateurs.

**Acompte** : Il sera demandé un acompte lors de la réservation de la salle. Il correspond au type de location de la salle.

Ex : Location de la grande salle + la petite salle pour un habitant de la commune, l'acompte sera de 135€

**Responsable** :

➤ Mme BUSSON Christelle (Visite de la salle, distribution de la vaisselle, remise des clés, état des lieux de fin de location) ☎ 02.43.00.89.23 (salle) 02.43.04.45.14 (personnel)

**Réservations** : Mairie de MONTREUIL-POULAY au 02.43.00.83.06

- il sera précisé dans le contrat de location qu'il est strictement interdit de dormir dans la salle.
- il est sollicité de plus que soit indiqué sur les contrats que les locataires doivent apporter le nécessaires de ménage (éponges, serpillères, produits d'entretien).

## TRAVAUX SALLE DES FETES

Le sinistre du plafond de la salle des fêtes a permis de confirmer que la toiture et la charpente sont vétustes et qu'il faudra réfléchir à une réfection de l'ensemble.

Des travaux d'agrandissement de la salle (environ 3-4 mètres) de chaque côté, la création d'un sas d'entrée avec vestiaires et sanitaires ainsi qu'un local de stockage du matériel seront à étudier.






## ACTIVITES T.A.P.

Monsieur le maire informe du retour positif des activités T.A.P. encadrés par Christelle BUSSON.

Il informe que Pierre BIGOT animateur prévention déchets – ambassadeur du tri à la CCHL propose d'intervenir en proposant une initiation au tri sélectif.

Il est également proposé de mettre en place un atelier compostage des déchets de cuisine. Des ateliers cuisine et jardinage pourront aussi être mis en place.

## DIVERS :

-  Réunion de la commission communication - animation : lundi 13 octobre 2014 à 20 h à la mairie.
-  Réunion de la commission voirie communale : samedi 15 novembre 2014 à 9 h, place de l'église.
-  Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 4 novembre 2014 à 20 h
-  Décorations de Noël – Installation de l'équipement en notre possession – Voir si possibilité de trouver du cordon lumineux –
-  Voir pour le nettoyage extérieur du logement locatif 77, rue du Soleil Levant

## EMARGEMENTS

<b>GARNIER Roger</b>	<b>CHEVRIER Eric</b>	<b>GOUGEON Léandre</b>
<b>MORIN Alain</b> <b>Absent excusé</b>	<b>LEBLANC Stéphanie</b>	<b>GUÉDÉ Philippe</b>
<b>MAINGARD Dominique</b> <b>Absente excusée</b>	<b>MOTTIN Emmanuelle</b>	<b>BABIN Laurent</b>
<b>MILLE Julie</b>	<b>SONNET Anne</b>	